

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



**Au fond, ce sont toujours les liens avec les gens
qui donnent de la valeur à la vie.**

Wilhelm von Humboldt

22 juin 1767 à Potsdam ; † 8 avril 1835 à Tegel. Érudit, écrivain et homme d'État prussien. En tant qu'instigateur de réformes éducatives, il est à l'origine de la réorganisation du système de formation dans l'esprit du nouvel humanisme allemand, est l'auteur du modèle d'enseignement dit « humboldtien » et a fondé l'Université Humboldt de Berlin.

TEMPS FORTS	4
Forum 2021	4
Film sur la Formation dans l'exécution des peines.....	5
Manuel sur la sécurité dynamique dans le domaine de la privation de liberté.....	6
Cours en ligne sur la sécurité dynamique.....	7
Projet NewLearning pour le domaine des privations de liberté	8
Réalité virtuelle et programmes d'apprentissage en ligne dans la Formation de base.....	8
Document-cadre sur la prise en charge des personnes LGBTQ+ en détention.....	9
Premier examen professionnel supérieur mené selon le nouveau système	10
Les 10 ans de la Formation de cadres : rencontre des alumni 2021.....	11
Intégration et numérisation au sein de la Formation dans l'exécution des peines (Fep)	11
Enseignant-e-s en échange avec l'Espagne : Formation dans l'exécution des peines (Fep).....	12
ACTIVITÉS	13
Domaines de la formation	13
Formation de base	13
Formation de cadres	14
Formation continue	15
Secrétariat « Examens »	16
Formation dans l'exécution des peines (Fep)	16
Soutien aux projets et aux échanges	19
Atelier d'échanges entre chercheurs	20
Phase pilote du monitoring de la privation de liberté	20
Nouveau site web de l'efsp	21
Le CSCSP est partenaire de la formation « CAS d'intervenant-e spécialisé-e dans le domaine de la justice pénale » de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO.....	21
PROJETS	22
Prévention de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales	22
Prise en charge psychiatrique dans le cadre de la privation de liberté.....	23
La médication en détention.....	24
Assurance-maladie des personnes détenues.....	24
Stratégie numérique suisse 2030 en matière d'exécution des sanctions pénales.....	24
SI-ESP : poursuite de la mise en œuvre par HIJP	25
Créer des bases nationales pour l'assistance de probation.....	25
Surveillance électronique (EM)	26
Projet : interdiction d'exercer une activité, interdiction géographique et interdiction de contact..	26
Recommandations pour la détention avant jugement.....	27
Projet HORIZONT.....	27
APERÇU	28
Le mot de Fredy Fässler, président du Conseil de fondation du CSCSP, à propos de l'exercice 2021	28
Le CSCSP en 2021 : le regard de Patrick Cotti, directeur	30
Notre organisation.....	32
À propos du personnel	33
Le Conseil de fondation en 2021	35

CHIFFRES	36
Rapport de l'organe de révision	37
Extrait des comptes 2021	39
Recettes, types de coûts, charges	40
Chiffres de la Formation de base 2021	41
Chiffres de la Formation de cadres 2021.....	42
Chiffres de la formation continue 2021	42
PERSPECTIVES	43
Forum de la détention et de la probation 2022 : construire la sécurité ensemble	43
Congés pénitentiaires	44
Personnes étrangères en détention.....	44
Le CSCSP et le principe de la transparence.....	44
Dossier thématique : fonctions managériales dans le domaine de l'ESP	45
Journée de réflexion « Security & Safety ».....	45
IMPRESSUM	46

TEMPS FORTS



Thème Réseau – Papier plié

Forum 2021

Le quatrième Forum de la détention et de la probation organisé par le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales CSCSP a eu lieu le 24 et le 25 novembre 2021 au Centre de Congrès Beaulieu de Lausanne ainsi que pour la deuxième fois en ligne. Ce Forum avait pour thème la « **Formation – Transformation** ». La conférence s'est consacrée au potentiel de changement que représente la formation, tant pour le personnel que pour les personnes en détention.

Des représentant·e-s de la pratique de l'exécution des sanctions pénales, de la recherche et des milieux politiques ont présenté l'importance de la formation, ses forces et ses faiblesses, ainsi que de nouveaux programmes et démarches en la matière dans un contexte multi-professionnel et multi-institutionnel.

En tout, des conférencières et conférenciers renommé·e-s venant de Suisse et de l'étranger ont été présent·e-s lors de quatre plénières et des 26 ateliers. Nous avons été ravi·e-s d'organiser cet événement mettant à l'honneur le partage de connaissances au sein du domaine.

- www.skjv.ch/fr/echanges/forum-de-la-detention-et-de-la-probation/forum-2021



Forum de la détention et de la probation 2021. Photo : CSCSP

Film sur la Formation dans l'exécution des peines

Un film en trois épisodes, prenant le point de vue de trois enseignant-e-s, montre comment des cours sont donnés aux personnes incarcérées dans les établissements de détention. Le projet du film a été mis en œuvre par la Communication. Le tournage s'est déroulé dans la prison de Pfäffikon (Zurich), l'établissement pénitentiaire de Soleure et l'Établissement de détention fribourgeois (site de Bellechasse).

Film sur la Formation dans l'exécution des peines (07:24 min)



- <https://vimeo.com/648307318>

Manuel sur la sécurité dynamique dans le domaine de la privation de liberté

En été 2021, le CSCSP a publié son premier manuel en quatre langues en version électronique et papier. Celui-ci traite du sujet de la sécurité dynamique en privation de liberté. Le modèle de travail qu'il décrit vise à mettre en place, dans le quotidien des prisons et des établissements pénitentiaires, une gestion des personnes détenues permettant de réduire les risques et de favoriser leur réinsertion dans la société. Le but est d'aider les professionnel-le-s à identifier les changements de comportement problématiques à temps et à y mettre un terme de manière ciblée. Proposant une conception large de l'organisation des relations entre le personnel d'encadrement et les personnes détenues, le manuel revêt une importance majeure concernant la thématique de la radicalisation. Du reste, la sécurité dynamique posera les jalons nécessaires pour identifier et endiguer divers autres phénomènes problématiques pour la sécurité. Ce document explique la notion de sécurité dynamique et montre comment la mettre en œuvre sur le terrain. Il est utilisé dans la formation continue et la Formation de cadres du CSCSP et sert d'appui au programme d'*e-learning* « Sécurité dynamique ».

Le manuel a été fourni à l'ensemble des institutions suisses de privation de liberté et à différents acteurs internationaux. Il a été élaboré en étroite collaboration avec des expert-e-s des milieux de la pratique et de la recherche. Des ateliers, des journées de réflexion et des entretiens sur place ont permis de recueillir les expériences, les perspectives et les besoins du domaine de l'exécution des sanctions pénales afin de garantir que le manuel soit pertinent pour la pratique et apporte une valeur ajoutée significative.



Manuel Sécurité dynamique

- www.skjv.ch/fr/publications/manuel-securite-dynamique

Film sur le manuel sécurité dynamique (00:58 min)



- <https://vimeo.com/612419340>

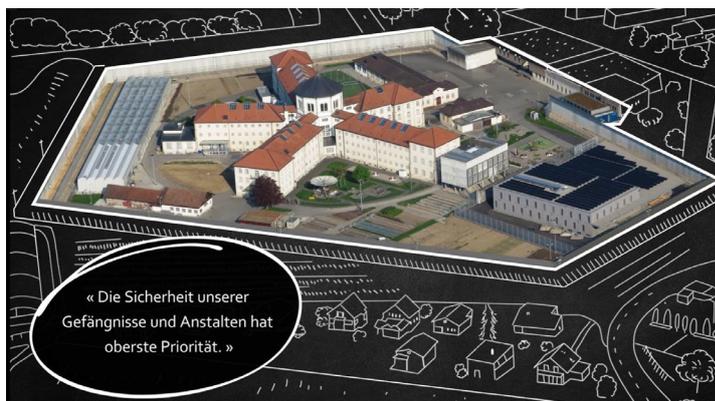
Cours en ligne sur la sécurité dynamique

En accompagnement du manuel, le CSCSP a conçu, avec le soutien financier du Réseau national de sécurité, un outil d'apprentissage en ligne (*e-learning*) qui favorisera la transmission des contenus de ce document au personnel pénitentiaire suisse. Les participant·e·s en ligne accompagnent virtuellement une collaboratrice qui effectue son premier jour de travail en prison et qui se pose différentes questions sur la sécurité. Ils et elles se mettent dans la situation de cette nouvelle collaboratrice et répondent à ses questions sous forme de test.

Lire la suite

- www.skjv.ch/fr/formation/cours-en-e-learning

Film sur l'e-learning de la sécurité dynamique (02:19 min)



- <https://vimeo.com/512479087/d6fff5daad>

Projet NewLearning pour le domaine des privations de liberté

Durant l'année sous revue, le CSCSP a démarré le projet « NewLearning pour le domaine des privations de liberté 2021-2024 ». Celui-ci a pour but d'évaluer le potentiel des formes d'apprentissage numériques pour la formation et d'adapter les futures prestations aux besoins du milieu de l'exécution des sanctions pénales. Le CSCSP poursuit cet objectif conjointement avec un groupe d'accompagnement diversifié, composé de représentant-e-s de tous les échelons hiérarchiques de ce domaine et de l'ensemble des régions linguistiques. Le groupe entend identifier les retombées du *new learning* pour les institutions et le personnel, et développe des mesures en vue de l'introduction et de l'utilisation de nouvelles formes et méthodes d'enseignement.

Modèle cible adopté

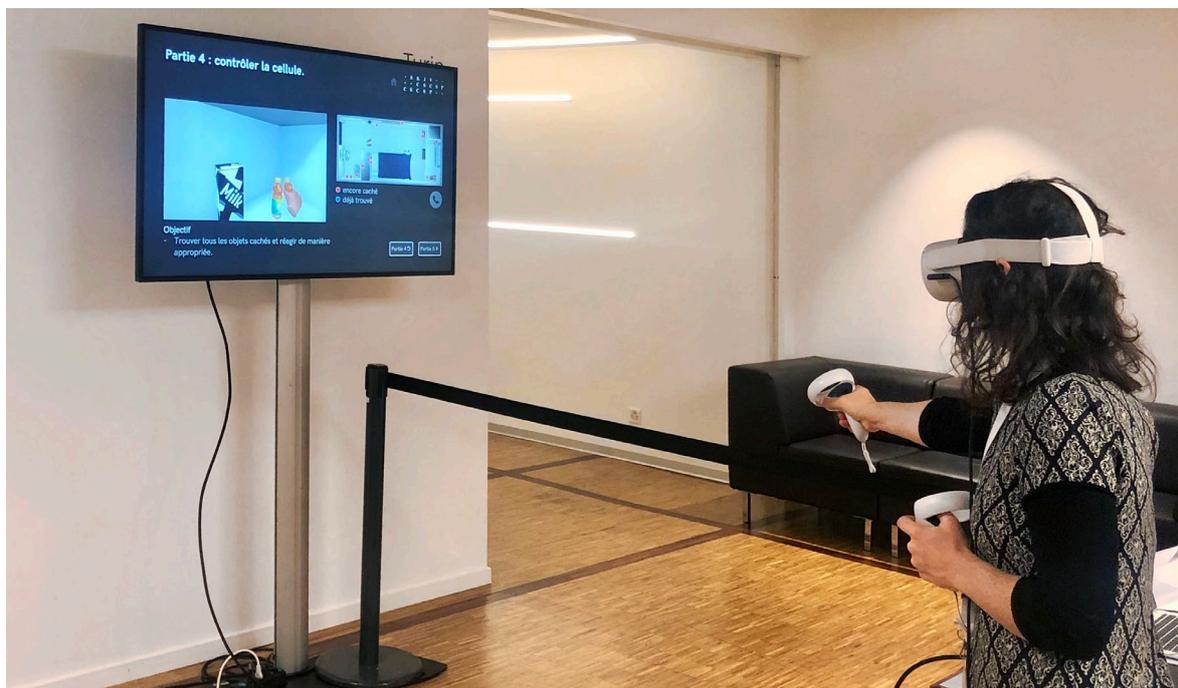
Dans le cadre de ce projet, une étape importante a été franchie le 28 août 2021 : le Conseil de fondation du CSCSP en a adopté le modèle cible. Ce dernier comporte huit éléments, répondant ainsi à huit questions : quelle attitude souhaitons-nous vis-à-vis de l'apprentissage ? Quelles compétences sont nécessaires et doivent être développées ? Quelles prestations devraient être proposées dans la formation dans le domaine de la privation de liberté (portefeuille de prestations) ? Quels outils sont nécessaires pour l'implémentation, et quelle est l'infrastructure requise pour la mise en œuvre ? Le modèle cible apporte également des réponses à des questions relatives à la structure informatique et aux processus d'activité et ressources nécessaires. La prochaine phase de projet porte sur la stratégie de mise en œuvre, qui est élaborée en collaboration avec les cantons.

Lors du Forum de la détention et de la probation 2021, intitulé « Formation – Transformation », le projet a pu être présenté en plénière par les domaines de la formation, en plus des exposés sur la Formation dans l'exécution des peines et sur la formation en tant que tâche de direction. De plus, les domaines de la formation du CSCSP ont été représentés à cet événement par l'intermédiaire de plusieurs ateliers.

Réalité virtuelle et programmes d'apprentissage en ligne dans la Formation de base

Le CSCSP complète la Formation de base en permanence par des programmes d'apprentissage en ligne (e-learning). L'application de quiz QuizApp a été adaptée dans le cadre du projet NewLearning : elle est utilisée dans les deux modules « De l'arrestation à la libération » et « Sécurité et prévention ».

En 2021, le CSCSP a entamé le développement d'un programme de réalité virtuelle (VR) pour l'inspection des cellules. Celui-ci permet aux participant-e-s de fouiller une cellule virtuelle et, en interaction avec les chargé-e-s de cours, d'entraîner ainsi leurs compétences. Cet outil de VR a pu être testé pour la première fois lors du Forum de la détention et de la probation 2021 à Lausanne, où il a été utilisé par des personnes intéressées parmi le public, remportant un vif succès à cette occasion.



Expérimenter la réalité virtuelle, Forum 2021. Photo : CSCSP

Par ailleurs, les collaboratrices et collaborateurs de la Formation de base ont lancé deux nouveaux e-learning sur le thème de la santé : l'un, sur la « protection contre les maladies infectieuses », et l'autre, sur la « prévention du suicide ». Désormais, ce sont ainsi quatre e-learning qui sont mis gratuitement à la disposition du public sur le site du CSCSP.

- www.skjv.ch/fr/formation/cours-en-e-learning

Le perfectionnement de la formation grâce aux outils électroniques fait partie du projet NewLearning pour le domaine des privations de liberté.

Document-cadre sur la prise en charge des personnes LGBTIQ+ en détention

En juin 2021 a été publié le document-cadre sur la prise en charge des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer (LGBTIQ+) en privation de liberté. Cette publication, rédigée en étroite collaboration avec des praticien·ne·s du milieu carcéral, vise à offrir des orientations pratiques aux différents secteurs professionnels œuvrant en prison.

Les personnes LGBTIQ+ sont particulièrement susceptibles d'être victimes de discrimination en détention en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ces discriminations ne sont pas toujours conscientes, mais elles mettent en péril la dignité des personnes concernées et peuvent entraver leur réinsertion. Sur la base de ce constat, le CSCSP publie un document-cadre sur la prise en charge des personnes LGBTIQ+ en détention, identifiant les principales problématiques et émettant une série de recommandations à l'intention des autorités compétentes ainsi que des membres du per-

sonnel des établissements de détention. Parmi les thématiques abordées figurent la question du placement des personnes transgenres, les mesures visant à lutter contre l'homophobie et la transphobie, les fouilles concernant les personnes transgenres et intersexuées ou encore l'accès aux soins.

Le document-cadre a été élaboré par un groupe de travail interdisciplinaire, lequel a mené de nombreux entretiens avec des praticien·ne·s. Le texte final a été soumis aux 26 cantons pour consultation, afin de garantir l'applicabilité et la pertinence des recommandations qu'il contient pour les milieux de la pratique. Ce projet a pour ambition d'offrir aux professionnel·le·s des orientations pratiques et de garantir que le monde carcéral soit en phase avec les évolutions sociétales. Il fait également écho aux préoccupations du monde politique en la matière.

Le document-cadre s'inscrit dans un projet plus vaste d'établissement d'un catalogue de bonnes pratiques concernant la prise en charge des personnes détenues en situation de vulnérabilité. Les constatations auxquelles il parvient permettent d'enrichir les supports de formation disponibles au CSCSP.

- www.skjv.ch/fr/documentcadre/lgbtiq
- www.skjv.ch/fr/nos-themes/lgbtiq

Film concernant le document cadre LGBTIQ+ (02:49 min)



- <https://vimeo.com/567428952/68a1007c2c>

Premier examen professionnel supérieur mené selon le nouveau système

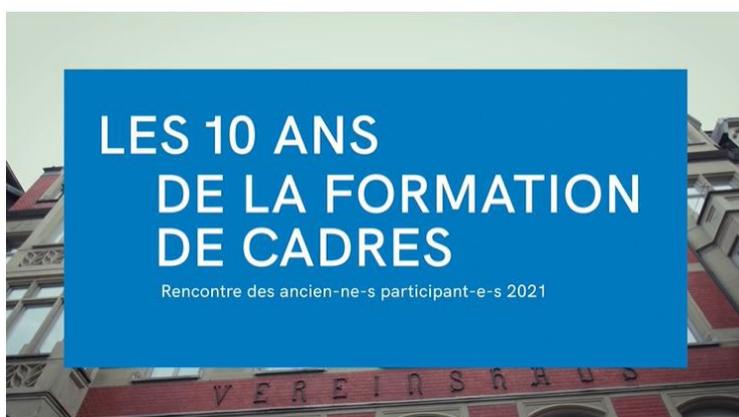
En 2021, l'examen professionnel fédéral supérieur a été pour la première fois conduit selon le nouveau règlement d'examen et sous l'égide de l'organe responsable [efsp]. Trente-trois candidat·e·s y ont participé, tandis que 10 professionnel·le·s sont intervenu·e·s en tant qu'expert·e·s d'examen sur mandat de la commission d'assurance qualité. Ces expert·e·s ont évalué un travail dirigé écrit sur un cas pratique, lequel concernait un problème lié à des questions de conduite dans un établissement de détention, ainsi qu'une étude de cas, portant sur un cas complexe tiré de la pratique du domaine des privations de liberté. L'analyse de l'étude de cas était présentée à l'oral et examinée dans le cadre d'une discussion. À la fin du mois de septembre, 25 candidat·e·s ont pu se féliciter d'avoir réussi leur examen,

obtenant le diplôme fédéral d'« experte/expert en management du domaine des privations de liberté » après avoir démontré leur esprit de synthèse et leurs capacités de direction.

Les 10 ans de la Formation de cadres : rencontre des alumni 2021

À l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de la Formation de cadres, le CSCSP a invité l'ensemble des ancien-ne-s participant-e-s de ce cursus au Centre de congrès Kreuz de Berne. L'événement était axé sur le réseautage et les échanges personnels entre ces cadres. Pendant des ateliers, ils et elles ont discuté des évolutions actuelles du domaine pénitentiaire et des nouvelles tendances en management. Avec les participant-e-s, le CSCSP a évalué en quoi la Formation de cadres était utile à long terme et dans quelle mesure ces personnes auraient besoin de formations supplémentaires.

Film du 10^e anniversaire (02:42 min)



- <https://vimeo.com/646626481>

Intégration et numérisation au sein de la Formation dans l'exécution des peines (Fep)

Les 28 et 29 octobre 2021 a eu lieu à Morat la retraite des responsables de formation Fep des établissements de détention de toute la Suisse.

Durant la première demi-journée, M. Guido Sturny, directeur de l'Établissement de détention fribourgeois (EDFR), site de Bellechasse, a présenté son établissement et les projets d'agrandissement qui y sont planifiés. Il s'en est suivi une réflexion en groupes sur les avantages que présenterait une optimisation de l'intégration des enseignant-e-s Fep au sein des établissements pénitentiaires. La deuxième journée était quant à elle placée sous le thème de la numérisation. Les responsables de formation Fep ont été invité-e-s à réfléchir sur les possibilités qu'il y aurait de former les personnes détenues à l'aide d'outils numériques. Ces travaux ont permis de définir les bases de travail du projet New Learning Fep, qui vise notamment à faire évoluer l'offre de formation et le catalogue de prestations de la Fep.

Enseignant-e-s en échange avec l'Espagne : Formation dans l'exécution des peines (Fep)

Au second semestre 2021, un programme dit de « jobshadowing » a pu se réaliser avec nos collègues d'Andalousie. Le jobshadowing, que l'on peut également comprendre comme une « observation au poste de travail » ou un « jumelage », consiste à permettre à une personne d'accompagner les collaboratrices et collaborateurs d'une prison durant leur travail. En observant leurs activités pas à pas, celle-ci recueille des impressions précieuses et tire des leçons des méthodes de travail employées.

Les enseignant-e-s du CSCSP ont pu bénéficier d'une visite intéressante et inspirante des établissements espagnols. Ils et elles ont été frappé-e-s par les salles de cours spacieuses et lumineuses de ces institutions ainsi que par la coopération fructueuse entre enseignant-e-s et personnel pénitentiaire. De plus, dans ces prisons, accueillant au moins 800 personnes détenues, ces écoles internes font partie du système de formation public.

Lors de la visite organisée en Suisse en contrepartie, les établissements de détention de Realta, de Pöschwies, de Soleure et de Hindelbank ont ouvert leurs portes à la délégation espagnole. Nos invité-e-s ont relevé les points positifs suivants : d'une part, les échanges permanents entre les enseignant-e-s Fep grâce aux « visites » mutuelles entre « pairs » et aux journées d'échange, et, d'autre part, la connexion qui existe entre la formation et les ateliers. La délégation a en particulier remarqué qu'en Suisse, les personnes détenues avaient le droit de se déplacer de manière plus autonome que dans les établissements espagnols.

Pour les enseignant-e-s du CSCSP, le jobshadowing est un partage d'expérience précieux, qui contribue à la mise en place d'un réseau entre collègues.



Enseignant-e-s Fep en visite à la prison de Grenade, Espagne. Photo : CSCSP

ACTIVITÉS



Thème Réseau – Papier plié

Domaines de la formation

Pour les domaines de la formation, l'année 2021, comme la précédente, a été placée sous le signe de la pandémie de Covid-19. L'accalmie de la situation espérée en 2020 n'a pas eu lieu ; par conséquent, il a fallu à nouveau recourir à diverses mesures sévères. En outre, parallèlement, certains cours pratiques de la Formation de base de l'année passée ont dû être rattrapés. Ce n'est que grâce à la flexibilité de l'ensemble des personnes impliquées qu'il a été possible de réussir l'exercice d'équilibriste qui consistait à gérer à la fois l'obligation de tests, l'obligation de masques, la séparation des classes, les cours en ligne et maintes autres exigences. Des ressources supplémentaires ont été nécessaires pour planifier et mettre en œuvre l'organisation des cours des deux domaines de la formation et des examens.

Afin de satisfaire à nos standards de qualité élevés, en septembre, les domaines de la formation ont passé et réussi l'audit de maintien EduQua ; l'accent était cette fois placé sur la Formation dans l'exécution des peines (Fep). En 2022, c'est le contrôle de la Formation de base qui est prévu.

Formation de base

La situation provoquée par le coronavirus ayant perduré, la Formation de base a dû faire face à certains défis en 2021.

D'une part, parallèlement aux formations en cours de la volée 2020-2022, des séances de rattrapage des parties pratiques ont eu lieu en présentiel pour les 162 participant-e-s de la volée 2019-2021. D'autre part, et pour toutes les volées confondues, la Formation de base a dû passer aux cours en ligne à certains moments de l'année. Malgré ces conditions difficiles, 158 personnes ont obtenu leur attestation de formation en été 2021.

À partir d'août, 184 nouvelles participantes et nouveaux participants (110 germanophones, 67 franco-phones et 7 italo-phones) ont entamé leur formation de base.

Cahier des charges de « coach de la pratique »

En 2021, en réponse à un besoin des milieux de la pratique, un groupe de travail a vu le jour, dont l'objectif est d'élaborer un projet de cahier des charges suisse de « coach de la pratique ». Le groupe de travail, composé de tel·le·s coaches, a été et continue d'être épaulé par la Formation de base et la Formation de cadres dans la réalisation de cette tâche.

Formation de cadres

En 2021, les activités du département Formation de cadres ont continué à être fortement affectées par la pandémie.

Pour la première fois, la rentrée s'est faite en ligne pour les deux nouveaux cycles de formation. Contenus des cours et méthodes ont été adaptés pour que ces semaines de formation en virtuel soient aussi variées que possible du point de vue méthodologique et didactique. Divers·e·s chargé·e·s de cours ont enseigné à distance pour la première fois, bénéficiant d'un soutien et d'un accompagnement à cet effet. En dépit des conditions difficiles, ces semaines ont été un grand succès grâce à la motivation des participant·e·s et à l'immense engagement des chargé·e·s de cours. Pour autant, l'ensemble des personnes concernées ont été heureuses que la formation puisse enfin reprendre en présentiel à partir de mai 2021.



Formation de cadres. Photo : CSCSP

Journée de préparation à l'examen

En raison de la situation sanitaire, le premier examen professionnel fédéral supérieur (menant au diplôme d'expert·e en management du domaine des privations de liberté) a dû être repoussé d'un semestre. Afin de donner aux candidat·e·s intéressé·e·s l'occasion de rafraîchir les connaissances et compétences acquises durant leur cursus, la Formation de cadres a organisé une journée de préparation à l'examen à la fin du mois d'août. Cette session de révision a rencontré un vif succès, et d'après les re-

tours formulés à son sujet, l'organisation d'une journée supplémentaire de ce type, peu avant l'examen, serait également souhaitable à l'avenir.

Participation à des publications internationales concernant les formations de cadres

Le Réseau européen des centres de formation des personnels pénitentiaires (EPTA) a réalisé des publications sur les formations de cadres du domaine pénitentiaire. Le CSCSP a collaboré à l'élaboration de standards minimaux, de bonnes pratiques et d'un manuel. Un atelier a été organisé sur ce thème à l'intention des organisations partenaires.

Lire la suite

- Publication de l'EPTA : EPTA - European Penitentiary Training Academies Network » Leadership and Management Training Manual (SIG1, 2021)
<https://www.epta.info/encyclopedia/leadership-and-management/>
- Cursus de formation 2021-2022
www.skjv.ch/fr/formation/experte-en-management-du-domaine-des-privations-de-liberte/cursus-de-formation-2021-2022

Formation continue

Sur la suggestion d'une personne de Suisse romande, le CSCSP, en 2021, a proposé pour la première fois un cours de formation continue exclusivement destiné aux agentes de détention femmes. En raison du coronavirus, le cours des francophones s'est tenu en ligne, tandis que le cours en allemand a pu être dispensé à titre d'offre régionale dans l'établissement pénitentiaire de Saxerriet. Cette formation était centrée sur les partages d'expérience des agentes de détention quant à cet environnement de travail essentiellement masculin.

Le cours de formation continue sur la prise en charge des personnes LGBTQ+ en privation de liberté a eu lieu pour la première fois pour la Suisse romande. Ce cours d'une journée permet de mieux comprendre ce groupe de personnes vulnérables en détention et apporte des réponses à des questions concrètes se posant dans la pratique professionnelle des participant-e-s.

À la suite de la publication du manuel « Sécurité dynamique », en 2020, le CSCSP a élaboré le programme d'apprentissage en ligne (e-learning) s'y rapportant. En 2021, le plan destiné au cours en présentiel a été rédigé avec des chargé-e-s de cours, également praticien-ne-s du domaine pénitentiaire, et un premier cours pilote a été mené. Ce cours est prévu à titre de formation régionalisée.

- Offre de cours de la formation continue 2021
www.skjv.ch/fr/formation/formation-continue/offre-de-cours-2021

Secrétariat « Examens »

L'année d'examen 2021 a exigé de la part de toutes les personnes concernées de faire preuve de flexibilité ; pour autant, les deux examens fédéraux ont dû être repoussés en raison du coronavirus. L'examen professionnel supérieur a finalement pu avoir lieu en septembre, avec masque obligatoire, et l'examen professionnel, en octobre et novembre, avec certificat obligatoire.

Examen professionnel supérieur mené selon le nouveau règlement

Dans le cadre du premier examen professionnel supérieur à être conduit selon le nouveau règlement d'examen, les épreuves au programme étaient un travail dirigé sur un cas pratique (à l'écrit) ainsi que la présentation et la discussion d'une étude de cas (à l'oral). Dix expert·e·s d'examen ont évalué les performances des candidat·e·s.

Examen professionnel

Au cours des deux épreuves écrites, les candidat·e·s à l'examen professionnel ont traité neuf cas pratiques tirés de l'activité professionnelle et une épreuve écrite sur une étude de cas (travail dirigé) concernant les principaux processus. Dans le cadre de l'épreuve orale/pratique, ils et elles se sont livré·e·s à des jeux de rôle, à des simulations opérationnelles (simulations d'intervention) et à des analyses vidéo. Ils et elles ont été évalué·e·s par 44 expert·e·s d'examen.

Obtention d'un diplôme fédéral pour 186 personnes

Vingt-cinq candidat·e·s ont réussi l'examen professionnel supérieur, et 161, l'examen professionnel, ayant prouvé qu'ils et elles disposaient des connaissances, aptitudes et capacités professionnelles et maîtrisaient les attitudes et compétences sociales nécessaires à l'exercice de leur profession. Ils et elles ont obtenu respectivement le diplôme fédéral d'« experte/expert en management dans le domaine des privations de liberté » et le brevet fédéral d'« agente/agent de détention ».

Instances de l'efsp

Le Comité et l'Assemblée des délégué·e·s ont fixé le cadre et, ainsi, jeté les bases nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'année d'examen et continuer de développer en continu le domaine des examens.

Les commissions responsables des examens se sont chacune réunies trois fois, ont soutenu les expert·e·s d'examen et ont assumé la tâche de surveiller le déroulement des examens.

Formation dans l'exécution des peines (Fep)

À la fin de l'année 2021, il existait 886 places de formation. En mars, deux établissements ont introduit les cours Fep en même temps : le centre carcéral de Bässlergut, dans le canton de Bâle Ville, et celui de Pfäffikon (ZH), où, pour la première fois, des personnes placées en détention provisoire ont bénéficié de la formation Fep. Deux groupes de formation ont vu le jour dans chacune de ces institutions.

En avril, encore un autre établissement (centre d'exécution de mesures d'Uitikon) a ouvert un groupe de formation Fep.

Enseignant-e-s

En 2021, 49 enseignant-e-s ont travaillé pour la Fep. Le total exprimé en pourcentages de poste a augmenté pour atteindre 3180 % à la fin de l'année (159 groupes de formation), l'éventail des taux d'occupation allant de 20 à 100 %. Certain-e-s enseignant-e-s sont intervenu-e-s dans deux établissements. Les enseignant-e-s dont le taux d'occupation était faible se sont tenu-e-s à disposition pour remplacer leurs collègues en cas de longue absence (p. ex., maladie).

Journées d'échange et de formation continue

Cinq journées d'échange obligatoires étaient prévues pour les échanges d'expériences et la formation continue. Tandis que trois de ces journées ont eu lieu en présentiel, deux se sont déroulées en ligne en raison du COVID-19. Deux journées régionales de formation continue ont pu être organisées en présentiel, séparément selon la région linguistique.

Les journées d'échange ont porté sur les sujets suivants :

- Travail collaboratif ;
- Utilisation des TIC dans les établissements pénitentiaires ;
- Projet iPad ;
- Formations continues au CSCSP : « Professionelle Rollengestaltung » (gérer ses rôles de manière professionnelle), radicalisation, personnes LGBTQ+ ;
- « AUSBRUCH » : théâtre en milieu carcéral en Suisse ;
- Alphabétisation ;
- Mathématiques ;
- Intégration des enseignant-e-s dans les établissements ;
- « Dialog statt Hass » (le dialogue au lieu de la haine).

Établissements Fep

Durant l'année sous revue, 37 établissements ont proposé une formation Fep, dont 14 en Suisse romande et 23 en Suisse alémanique.



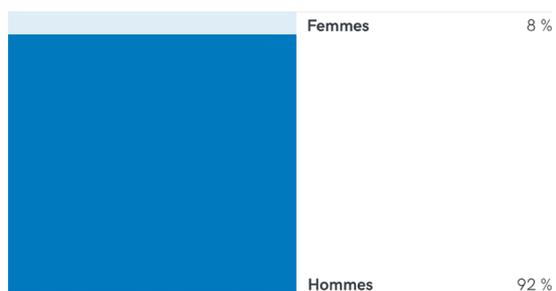
Retraite Fep à Nottwil. Photo : CSCSP

Données générales sur les participant·e·s à la formation Fep

Total des participant·e·s recensé·e·s à la formation



Genre



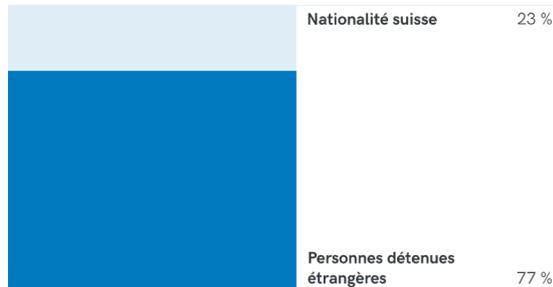
Âge

- Âge moyen = 35,7 ans
- Âge minimum = 17 ans
- Âge maximum = 79 ans

Régime de détention



104 nationalités



Durée de la formation Fep en mois

- Durée moyenne = 10,7 mois
- Durée maximale = 60 mois
- Durée minimale = de 1 à 3 semaines

Soutien aux projets et aux échanges

Le CSCSP soutient les échanges entre spécialistes et le développement de projets innovants par l'intermédiaire de deux instruments d'encouragement. Il dispose à cet effet d'un budget annuel de 40 000 CHF pour chaque instrument. Lorsqu'un projet ou un échange entre spécialistes est approuvé par le CSCSP, les personnes l'ayant proposé reçoivent jusqu'à deux tranches de 8000 CHF. Il est possible de déposer des demandes de soutien chaque semestre, avec un délai de soumission au 31 mars et au 30 septembre.

En 2021, le centre de compétences a soutenu les projets suivants :

- Fondation REPR (Relais Enfants Parents) : élaboration d'une brochure pour les proches de délinquants sexuels.
- Groupe d'intérêts travail externe IGApplus (Interessengemeinschaft Aussenorientierter Vollzug) : audits pilotes pour la reconnaissance d'établissements privés par les concordats dans le domaine de l'exécution des sanctions.

Demandes approuvées pour des échanges entre spécialistes en 2021 :

- Infoprison : colloque de deux jours intitulé « Prison, justice et droits humains » à l'occasion de l'anniversaire des dix ans de l'association.
- Prosaj (Association suisse de probation et de travail social dans la justice) : une conférence sur le thème « Double mandat des travailleurs sociaux dans la justice et la probation », et un séminaire sur le besoin de changement, intitulé « Veränderungsbedarf, nein danke ».
- Centre de compétences Médecine – Éthique – Droit de l'Université de Zurich : série de cours magistraux publics sur les questions d'actualité du domaine de l'exécution des sanctions pénales.

Lire la suite

- www.skjv.ch/fr/nos-services/soutien-aux-projets-et-aux-echanges

Atelier d'échanges entre chercheurs

La huitième édition de l'atelier d'échanges entre chercheurs, un partage d'informations organisé chaque année entre des scientifiques menant en permanence des activités de recherche dans le domaine des privations de liberté, a eu lieu le 23 juillet 2021. Au total, onze chercheuses et chercheurs venant d'universités, de hautes écoles et du domaine de l'exécution des sanctions pénales ont présenté des projets de recherche et de collaboration, terminés ou en cours, et en ont discuté avec six collaboratrices et collaborateurs scientifiques du CSCSP.

L'atelier a été ouvert par Patrick Cotti, directeur du CSCSP, qui a souhaité la bienvenue aux participant·e·s en tant qu'hôte et souligné l'importance de la recherche actuelle pour le centre de compétences, notamment pour le développement de la qualité de l'activité professionnelle. Barbara Rohner, responsable du domaine de prestations Pratique, a présenté les travaux des nouveaux domaines, tandis que Laura von Mandach, responsable du domaine Connaissances spécialisées et analyse, a guidé l'ensemble de cette manifestation.

La thématique de la désistance, en particulier, correspondant à une réinsertion des personnes condamnées qui est axée sur leurs ressources, a suscité un vif intérêt. Des questions concernant la santé des personnes détenues, et notamment le risque suicidaire en contexte de pandémie, mais également des interrogations d'ordre conceptuel sur les soins psychiatriques en privation de liberté, ont également été au centre des discussions, lesquelles ont été animées tout au long de la journée.

Lire la suite

- www.skjv.ch/fr/echanges/ateliers-dechanges-entre-chercheurs

Phase pilote du monitoring de la privation de liberté

La réalisation de l'application du monitoring de la privation de liberté (MPL) s'est terminée avec succès avant fin 2020 ; au cours de l'année 2021, le CSCSP a donc pu piloter la nouvelle plateforme en collaboration avec la pratique. Des étapes importantes ont été franchies : l'adoption du concept régissant les droits d'accès et l'utilisation par la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC), la nette optimisation de la fonctionnalité de la plateforme et l'implication des fournisseurs de données.

Le MPL permet de recenser les capacités et l'occupation des établissements pénitentiaires cantonaux de manière régulière et homogène à l'échelle nationale, mais également de compter le nombre de placements en institution non pénitentiaire.

Nouveau site web de l'efsp

Le CSCSP gère le secrétariat « Examens » sur mandat de l'association « Organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales » [efsp]. L'Organe responsable [efsp] est chargé de mener l'examen professionnel fédéral et l'examen professionnel fédéral supérieur et dispose depuis peu d'un nouveau site Internet qui lui est propre.



Trägerschaft eidgenössische Prüfungen der Mitarbeitenden im Justizvollzug
Organe responsable des examens fédéraux pour le personnel de l'exécution des sanctions pénales
Organo responsabile degli esami federali per il personale dell'esecuzione delle sanzioni penali

- www.epjv.ch/fr/

Le CSCSP est partenaire de la formation « CAS d'intervenant-e spécialisé-e dans le domaine de la justice pénale » de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO

Le personnel des services d'exécution des peines, des établissements pénitentiaires et de la probation est confronté à des exigences multiples en matière de sécurité et d'accompagnement. En 2021, le CSCSP a développé un partenariat avec la haute école spécialisée de Suisse occidentale HES-SO. Cette formation postgrade vise à développer des compétences d'évaluation des situations, de planification de l'intervention et de case management, ainsi que de collaboration interprofessionnelle.

PROJETS



Thème Réseau – Papier et eau

Prévention de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales

Depuis 2018, le CSCSP participe activement à la prévention de l'extrémisme en Suisse en collaborant étroitement avec différentes parties prenantes chargées de cette thématique au niveau de la Confédération et des cantons.

Au début de l'année 2021, le CSCSP a publié les analyses qu'il a réalisées dans le cadre du projet « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse ». Celles-ci présentent un classement et une appréciation critiques des instruments d'évaluation des risques en rapport avec cette problématique, un catalogue des interventions de désengagement existantes et possibles, ainsi qu'une vue d'ensemble de la formation et de la formation continue visant à sensibiliser le personnel pénitentiaire. Des représentant-e-s de la pratique, des expert-e-s et des chercheuses et chercheurs ont été associé-e-s à l'élaboration de ces analyses.

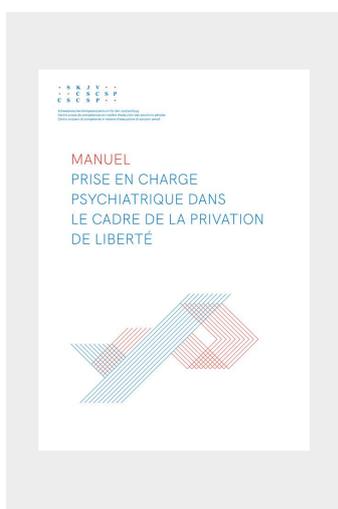
C'est également dans ce cadre que le manuel « La sécurité dynamique dans le domaine de la privation de liberté » a paru. Cette publication traite de divers sujets importants pour la sécurité. La démarche de prévention générale de la sécurité dynamique sert entre autres à identifier et à aborder dès un stade précoce les évolutions problématiques ayant trait à la radicalisation. La sécurité dynamique dans le quotidien de l'exécution des sanctions pénales repose sur quatre aspects : l'attention portée aux personnes détenues, les relations positives entretenues avec elles, l'interactivité et les mesures de désescalade.

Lire la suite

- www.skjv.ch/fr/nos-themes/prevention-de-la-radicalisation

Prise en charge psychiatrique dans le cadre de la privation de liberté

Le manuel du CSCSP sur la prise en charge psychiatrique, adopté par l'assemblée d'automne de la CCDJP en novembre 2021, se fonde sur le rapport et les recommandations de la CCDJP datant de 2016, lesquels évoquaient la nécessité d'entreprendre des améliorations dans la pratique. Ce manuel entend sensibiliser aux questions liées au thème de la prise en charge psychiatrique dans le quotidien de la détention, mais également apporter un soutien aux praticien-ne-s en leur présentant des consignes d'action concrètes pour la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiques. Fruit d'un travail interdisciplinaire, le document vise également à promouvoir les échanges entre le domaine de l'exécution des sanctions pénales et celui de la santé, de manière à garantir une prise en charge adaptée et une gestion de crise efficace. Il sera publié au début de l'année 2022.



- www.skjv.ch/fr/manuel/Prise-en-charge-psychiatrique

La médication en détention

Le document-cadre et les notices consacrées au sujet de la médication ont été rédigés en 2021 en collaboration avec des expert·e·s du domaine. Ces textes abordent les questions importantes que sont la prescription, la préparation et la remise de médicaments en privation de liberté. S'adressant aux directrices et directeurs d'établissement pénitentiaire, au personnel médical et aux responsables des domaines de l'exécution et de la sécurité, ils contribuent à favoriser une gestion sûre des médicaments



Assurance-maladie des personnes détenues

Le rapport détaillé (non public) du CSCSP sur l'extension de l'obligation de souscrire une assurance maladie aux personnes détenues non domiciliées en Suisse a été remis à l'assemblée d'automne de la CCDJP en octobre 2020. En raison du coronavirus, toutefois, ce point n'a pu être traité qu'à son assemblée de printemps 2021. Lors de cette conférence, l'assemblée plénière a pris connaissance du rapport du CSCSP ; elle a également accepté de déposer auprès du Département fédéral de l'intérieur (DFI) une proposition visant à élaborer les bases légales nécessaires pour que l'obligation de s'assurer s'applique aux personnes incarcérées qui ne sont pas résidentes de notre pays. Ce dossier est en cours de traitement auprès du DFI depuis juin 2021.

Stratégie numérique suisse 2030 en matière d'exécution des sanctions pénales

Le développement numérique n'étant guère coordonné au sein du domaine de l'exécution des sanctions pénales en Suisse, la CCDJP a chargé un groupe de travail de s'atteler à l'élaboration d'une stratégie numérique 2030 à l'intention de ce domaine, dans le cadre d'une procédure en deux étapes. L'objectif est que, sous la direction du CSCSP, la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC) et le programme HIJP mettent en évidence les mesures urgentes et le besoin d'intervention général en matière de numérisation des établissements pénitentiaires (à la fois pour le personnel et pour la population détenue). Il s'agit également d'effectuer, pour mars 2022, des travaux préliminaires sur un modèle cible en vue d'une « stratégie numérique 2030 » commune « en matière d'exécution des sanctions pénales ».

Le vaste projet mené par le CSCSP concernant le *new learning* se recoupe en plusieurs points avec l'élaboration de la stratégie, laquelle concerne la transformation numérique ainsi que le tournant culturel y

étant associé dans les institutions. De manière générale, il a été constaté que le système d'exécution des sanctions pénales présentait un besoin important de coordination.

SI-ESP : poursuite de la mise en œuvre par HIJP

Dès le 7 juin 2018, en coordination avec la CoCAP, un groupe de travail a été lancé, qui s'est occupé des flux de données se recoupant partiellement et n'étant pas coordonnés au sein du système suisse de l'exécution des sanctions pénales et de l'Office fédéral de la statistique. À partir de septembre 2019, sur mandat de la CCDJP, le CSCSP a finalement repris la direction des travaux consistant à établir la faisabilité d'un système d'information de l'exécution des sanctions, lesquels ont abouti à un avant-projet et à un projet pilote. Le SI-ESP est un ensemble de mesures de validation et d'automatisation des données de l'exécution des sanctions ; il prévoit en même temps des fonctionnalités de recherche concernant les personnes et les places disponibles en cellule, ces fonctionnalités étant également destinées à être utilisées par la police.

À la fin de l'année 2021, les projets pilotes s'étant achevés avec succès dans les cantons de Berne, de Thurgovie et de Neuchâtel, la direction du projet, jusque-là confiée au CSCSP, a pu être transférée au programme HIJP. Sur décision de la CCDJP du 18 novembre 2021, HIJP terminera probablement le projet au cours des deux prochaines années. À terme, SI-ESP intégrera directement les données automatisées dans le monitoring du CSCSP.

Le CSCSP continue d'être représenté au sein du comité de pilotage avec HIJP, tout comme la Conférence des chefs des services pénitentiaires (CCSPC), qui en est à la tête.

Lire la suite

- www.his-programm.ch/fr/programme-HIJP

Créer des bases nationales pour l'assistance de probation

À partir de l'analyse réalisée l'année précédente quant aux conditions cadres de l'assistance de probation, le CSCSP, conjointement avec la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation (CSDP), a élaboré un projet de standards professionnels.

Des bases à l'intention des services de probation

Pour l'assistance de probation suisse, il est important de disposer d'une méthodologie et d'un langage spécialisé communs. L'existence de principes de travail fondamentaux assure une qualité élevée.

La consultation des concordats a montré que la majorité des cantons salue la démarche de création de fondements nationaux pour l'assistance de probation. Les travaux seront soigneusement harmonisés avec les règlements existants du concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale. Afin que ce projet bénéficie du plus large soutien possible en ce sens dans la pratique, des représentant-e-s non seulement de l'assistance de probation, mais également des autorités d'exécution des trois concordats, seront associé-e-s à son développement. Sur cette base, en 2022, les travaux de finition se poursuivront, et une version provisoire de ces fondements sera envoyée en consultation auprès des cantons.

Surveillance électronique (EM)

L'année 2021 a été riche en événements pour le projet de surveillance électronique (*electronic monitoring* ou EM). En janvier, les représentant·e·s de tous les cantons membres se sont associé·e·s afin de compléter les critères pour le nouveau système. En février, l'association a lancé un appel d'offres public en vue de la sélection de l'exploitant technique. À la même période, un contrat avec le canton du Jura en tant que partenaire d'hébergement du nouveau système a été rédigé.

Trois soumissionnaires ont présenté une offre d'exploitant technique dans les délais impartis. L'exploitant technique est chargé de fournir les appareils et les logiciels, ainsi que certains services au cours des phases de projet et d'exploitation. Une offre a dû être exclue de la procédure, car elle ne remplissait pas l'ensemble des critères d'aptitude. Les appareils des deux soumissionnaires restants ont été testés et évalués dans quatre cantons pendant deux mois. Par la suite, le comité de l'association Electronic Monitoring a adjugé le marché à l'entreprise dont l'appareil a obtenu le plus de points dans l'évaluation.

Cette adjudication a suscité un recours. La procédure s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année et est actuellement pendante devant le Tribunal administratif. Parallèlement, le projet a continué, jusqu'à sa suspension en novembre 2021.

Par conséquent, le projet de lancement du système national est retardé. Dans l'intervalle, des solutions de transition satisfaisantes sont organisées pour tous les cantons membres de l'association.

- www.skjv.ch/fr/nos-services/electronic-monitoring

Projet : interdiction d'exercer une activité, interdiction géographique et interdiction de contact

Au début de l'année 2019, l'interdiction d'exercer une activité, inscrite au code pénal, a été étendue, devenant automatique et à vie en cas d'infraction sexuelle. Par son projet, le CSCSP entend clarifier ce que signifie cette extension pour les services de détention et de probation. Les résultats du projet sont destinés à fournir une base solide qui permette une mise en œuvre des trois interdictions (interdictions d'activité, de contact et géographique) aussi uniforme que possible dans les différents cantons.

L'analyse, qui devrait se terminer à l'été 2022, se fonde sur une enquête menée auprès des cantons. D'octobre à novembre 2021, douze services de détention et de probation au total, répartis dans les trois concordats, ont répondu à des questions concernant leurs processus, les problèmes qu'ils rencontrent et les bonnes pratiques déjà mises en place pour appliquer les trois interdictions. Leurs réponses écrites, d'un volume important, seront évaluées et traitées, et les résultats seront finalisés et communiqués dans une publication en 2022.

Recommandations pour la détention avant jugement

Sur fond d'incidents médiatisés et de critiques répétées au niveau fédéral et international, la CCDJP a décidé de publier des recommandations sur l'organisation de la détention avant jugement. Le CSCSP, chargé d'élaborer ces recommandations a préparé, en étroite collaboration avec la pratique, la version provisoire d'un document visant à adapter le régime de la détention avant jugement aux principes de ce domaine en matière de droits fondamentaux et de droits de l'homme.

Ces recommandations relatives à la détention avant jugement abordent les sujets suivants : placement en détention et sortie, travail, formation et loisirs, contacts avec l'extérieur et médias, prise en charge médicale, exploitation et organisation des établissements. Le CSCSP a rédigé ce projet de document avec environ 60 représentant·e·s de la Confédération, des ministères publics et des praticien·ne·s du domaine de l'exécution des sanctions pénales.

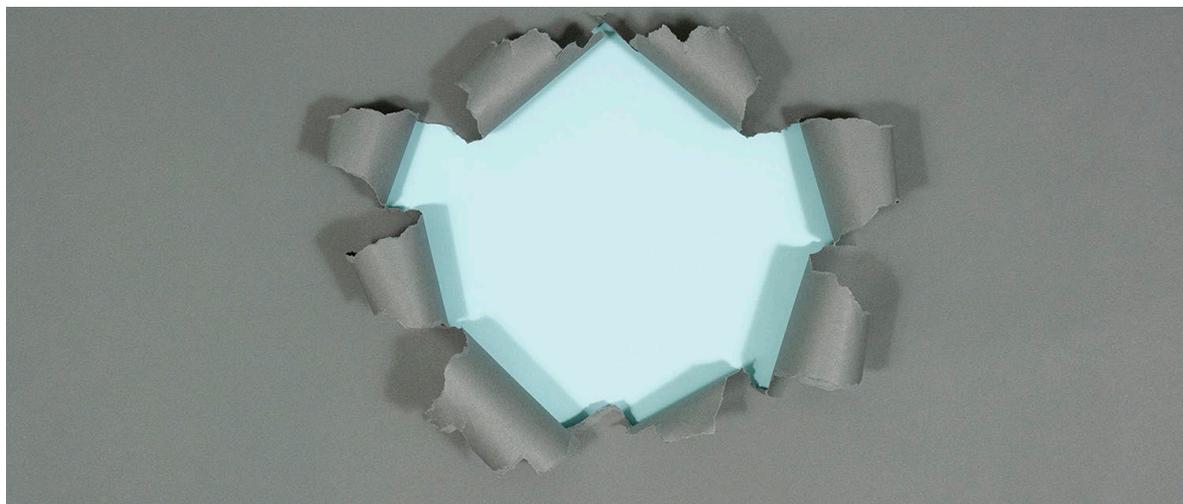
Le texte a pu être présenté à la CCDJP avant la fin de l'année. En 2022, le CSCSP continuera d'apporter son soutien à la CCDJP pour réaliser la consultation des cantons qui est planifiée et achever cette base importante concernant la détention avant jugement.

Projet HORIZONT

En automne 2020, les deux concordats alémaniques d'exécution des peines ont posé les jalons du projet commun HORIZONT. Celui-ci vise à renforcer la collaboration des 19 cantons alémaniques en matière d'exécution des peines et des mesures d'ici fin 2023, l'objectif étant de s'ajuster à la complexité grandissante et aux exigences techniques, par conséquent plus élevées, du domaine des privations de liberté. Au printemps 2021, le CSCSP a confirmé envers la direction du projet qu'il soutiendrait HORIZONT pour au total cinq projets partiels sur sept, car le développement de la qualité que cette démarche ambitieuse est dans l'intérêt du CSCSP. Les domaines d'action auxquels le personnel du CSCSP collabore sont les suivants : planification commune de l'offre (« Gemeinsame Angebotsplanung »), réglementation des prix de pension (« Gemeinsame Kostgeldregelung »), dispositions et outils de travail communs (« Gemeinsame Regelungen und Arbeitsmittel »), assurance et développement communs de la qualité (« Gemeinsame Qualitätsentwicklung und -sicherung ») et examen d'une commission spécialisée commune (« Prüfung einer gemeinsamen Fachkommission »). Les projets partiels commencent de manière échelonnée, les premiers travaux ayant pour certains débuté en 2021.

- <https://www.konkordate.ch/projekt-horizont>

APERÇU



Thème Réseau – Papier déchiré

Le mot de Fredy Fässler, président du Conseil de fondation du CSCSP, à propos de l'exercice 2021



Notre réseau prépare l'avenir

Après trois années de travail en commun, nos partenaires, nos mandants et nous-mêmes regardons vers l'avenir. La stratégie numérique 2030 en matière d'exécution des sanctions pénales se concrétise : conjointement avec les cantons et l'organisme responsable HIJP (Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale), nous nous attelons à la transformation numérique du milieu des privations de liberté.

La numérisation a fait son arrivée en exécution des sanctions pénales

La transformation numérique qui est en cours, précisément, nécessite la mise en réseau que soutient le CSCSP entre les cantons. Les nouvelles tendances engendrées par cette mutation numérique dans la formation pratique du domaine des privations de libertés exigent une nouvelle compréhension des compétences requises, de nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage et des formats d'offres numérisés (méthodes didactiques et outils tels que les applications d'apprentissage, les *web-based trainings*, la réalité virtuelle, etc.). Il en résulte un tournant culturel au sein du système, dans la collaboration des actrices et acteurs de l'exécution des sanctions et dans les établissements pénitentiaires. Enfin, grâce à une stratégie commune, les possibilités actuellement disponibles au format numérique s'ouvrent également dans l'accompagnement des personnes détenues et dans leur réintégration au sein d'une société fonctionnant sur la base du numérique.

Le point de vue du Conseil de fondation

Sans surprise, les activités du CSCSP dans le réseau de l'exécution des sanctions pénales suscitent également des questions quant à la clarification des rôles et des responsabilités. Dans ce contexte, au sein du Conseil de fondation, les préparatifs en vue de la nouvelle constitution de cette instance ont pour le moment été relégués au second plan. Ce sont plutôt le pilotage et la responsabilité politiques et techniques dans le système global entre les cantons, les concordats et les conférences qui, sur mandat de la CCDJP, sont en cours d'analyse. La future répartition des tâches, les rôles et les compétences des différents organes et instances doivent notamment être clarifiés. Cet examen permettra également de montrer dans quelle mesure un pilotage politique sur mandat de la CCDJP continue d'être attribuable au CSCSP. Enfin, le Conseil de fondation pourra à nouveau se consacrer au renouvellement prévu de sa composition, qu'il a dans un premier temps suspendu en été 2021.

Un départ avec à la fois joie et tristesse

Après ces cinq premières années de travaux de préparation et de mise en place passionnants, je vais quitter la présidence du Conseil de fondation du CSCSP au printemps 2022 pour des raisons de gouvernance. J'ai le plaisir, en tant que président de la CCDJP, de continuer à rester lié au CSCSP. Je remercie également mes collègues du Conseil de fondation, les partenaires de coopération du CSCSP et les collaboratrices et collaborateurs de cette institution pour le large soutien qu'ils et elles m'ont apporté durant ces périodes extrêmement intéressantes de planification et de mise en place. Le caractère indispensable du CSCSP en tant que partenaire de formation et de terrain a été plus que démontré pour ce qui est de mener à bien cette tâche commune au sens fédéraliste du terme. En tant que plateforme de développement de la qualité du système suisse d'exécution des sanctions, il favorise les échanges et la mise en réseau que nous avons espérés.

Fredy Fässler, président du Conseil de fondation du CSCSP

Le CSCSP en 2021 : le regard de Patrick Cotti, directeur



La formation est notre transformateur

Ce n'est pas un hasard si, en 2021, nous avons décidé de mener le quatrième Forum de la détention et de la probation sous le titre « Formation – Transformation » (« Bildung verändert ») dans un format hybride, en ligne et sur place à Lausanne. Nous avons ainsi placé la formation (continue) du personnel travaillant en privation de liberté et celle des personnes détenues au centre des possibilités numériques. La transformation numérique nécessite justement un profond changement culturel y compris dans le domaine suisse de l'exécution des sanctions pénales. La contribution à l'aménagement de cette transformation est un sujet sur lequel les responsables se sont explicitement exprimé-e-s à trois reprises au cours de l'année passée : dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de monitoring automatisé pour les informations de pilotage, puis pour la préparation d'une stratégie numérique 2030 en matière d'exécution des sanctions pénales, et dans l'optique d'une refonte profonde de la collaboration dans nos offres de formation (projet NewLearning).

Nouvelles formes d'apprentissage : NewLearning

Tandis que le forum a abordé la nécessité d'élargir les compétences du système et du personnel intervenant en privation de liberté dans leur rapport avec les nouveaux formats d'apprentissage et les nouvelles compétences clés exigées, le projet « New Learning » va créer des instruments et outils qui donneront son élan au tournant culturel requis. En 2021, le Conseil de fondation a adopté le modèle cible de « New Learning », lequel sera préparé et mis en œuvre par étapes en coopération avec les responsables au sein des cantons. Ce modèle cible prévoit de nouveaux e-learning, plateformes, applications, forums interactifs, etc. Ces nouvelles formes d'apprentissage concerneront tous et toutes, du personnel des établissements aux responsables des cursus de formation du CSCSP, en passant par les coaches de la pratique – sans oublier les personnes détenues. Même si, fait intéressant, cela n'est souvent pas mentionné, celles-ci sont au centre de tous les efforts déployés.

Standards en matière de probation et bases pour les personnes LGBTQ+

En 2021, le CSCSP a publié un état des lieux des fondements professionnels de l'assistance de probation. Il s'agit à présent, dans un projet complet, de concevoir des fondements nationaux dans ce domaine, qui n'en dispose pas encore. En outre, le CSCSP a élaboré des bases multimédias également adaptées au grand public pour le travail avec les personnes LGBTQ+, pour la prise en charge psychiatrique dans le cadre de la privation de liberté, concernant la remise de médicaments et concernant une éventuelle adaptation de l'obligation LAMal pour toutes les personnes détenues. D'autres projets d'envergure ont débuté quant à l'interdiction d'exercer une activité, l'interdiction de contact et l'interdiction géographique, ou sur les différences dans la gestion de l'octroi de « congés ».

Les bases sont ainsi jetées pour la poursuite d'une collaboration étendue avec les cantons, les concordats et les services fédéraux. La mise en réseau et la coopération sont les maîtres mots qui nous animent. Nous sommes sincèrement reconnaissant·e·s pour les différentes plateformes sur lesquelles nous pourrions jouer à cet effet. Je remercie également tout particulièrement mes collaboratrices et collaborateurs, qui maîtrisent à la perfection le mélange de télétravail, d'ateliers et conférences en ligne, mais également de cours en présentiel que nous connaissons en ces temps de pandémie, et qui s'engagent entièrement en faveur du développement d'un système suisse de privation de liberté qui soit moderne.

Patrick Cotti, directeur

Notre organisation

Organigramme 2021 du CSCSP

- www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation-cscsp

Notre équipe

- www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/lequipe

Notre CoDir+

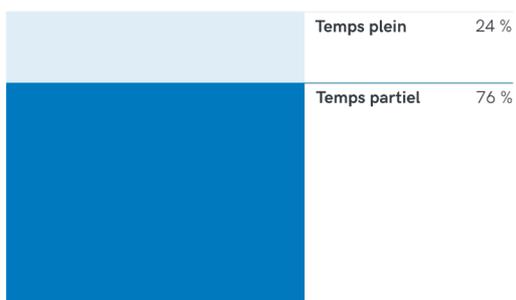


De gauche à droite, debout : Dominique Chavannaz, responsable du domaine Finances et services ; Fabienne Ayer, responsable Communication, membre du Comité de direction élargi ; Florus Mulder, responsable du domaine Formations, Karin Dadmal, responsable du département Ressources humaines, membre du Comité de direction élargi ; Barbara Rohner, responsable du domaine prestations Pratique. Assise : Laura von Mandach, responsable du domaine Connaissances spécialisées et analyse ; Patrick Cotti, directeur. (Photo : Gabriele Ortner).

À propos du personnel

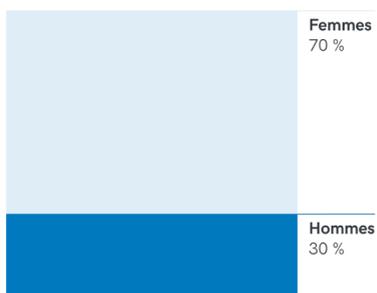
Répartition par taux d'occupation

Ensemble du personnel

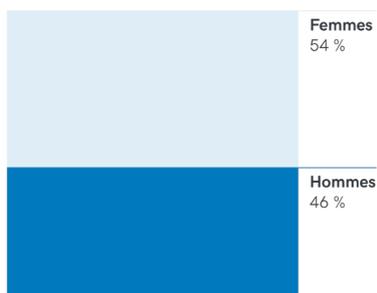


Répartition hommes / femmes au 31.12.2021

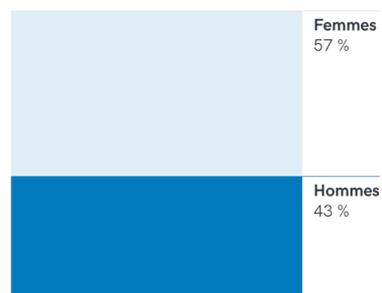
Ensemble du personnel



Cadres



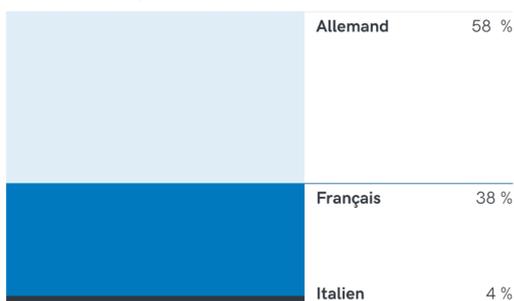
Comité de direction +



Répartition linguistique* au 31.12.2021

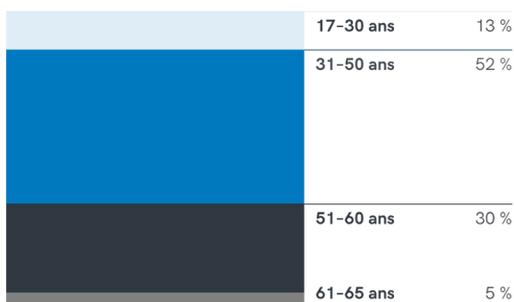
* Sans le romanche. L'appartenance à l'une des communautés linguistiques suisses a été définie, conformément à la pratique de l'administration fédérale, selon la première langue (langue dans laquelle on pense et que l'on maîtrise le mieux) et l'éventuelle deuxième langue (langue dans laquelle on pense et qu'on maîtrise presque comme la première langue). Le personnel bilingue a été rattaché à l'une des communautés linguistiques.

Ensemble du personnel



Répartition par classe d'âge au 31.12.2021

Ensemble du personnel



Le Conseil de fondation en 2021

Le Conseil de fondation se compose de 13 membres :

- un conseiller ou une conseillère d'État de chaque concordat (présidence / vice-présidence),
- un-e secrétaire par concordat,
- deux représentant-e-s par concordat, dont au moins un directeur ou une directrice d'office chargé de l'exécution des peines et mesures
- un-e représentant-e de la Confédération

Membres du Conseil de fondation

- Benjamin **Brägger**, Sekretär Strafvollzugskonkordat der Nordwest- und Innerschweiz
- Christian **Clerici**, chef du service pénitentiaire, canton de Neuchâtel, date d'entrée en fonction 13.12.2021
- Fredy **Fässler***, Regierungsrat, Kanton St. Gallen, Präsident des Stiftungsrates SKJV
- Mathias **Fässler**, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Graubünden
- Ronald **Gramigna**, Chef Fachbereich Straf- und Massnahmenvollzug, Bundesamt für Justiz
- Lukas **Huber**, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Basel-Stadt
- Karin **Kayser-Frutschi**, Regierungsrätin, Kanton Nidwalden
- Joe **Keel**, Sekretär Strafvollzugskonkordat der Ostschweiz
- Béatrice **Métraux***, conseillère d'Etat, canton de Vaud, vice-présidente du Conseil de fondation du CSCSP
- Hans-Jürg **Patzen**, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Zürich
- Blaise **Péquignot**, secrétaire du Concordat pour la Suisse latine
- Nicolas **Pozar**, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Basel-Land, date d'entrée en fonction 13.12.2021
- Georges **Seewer**, chef du Service de l'application des peines et mesures, canton du Valais
- Martin von **Muralt**, directeur de la prison de Champ-Dollon, canton de Genève, date de sortie 8.9.2021
- Beatrice **Würsch**, Leiterin Vollzugs- und Bewährungsdienst, Kanton Zug, date de sortie 13.12.2021
- Tanja **Zangger**, Stv. Konkordatssekretärin Nordwest- und Innerschweiz, date d'entrée en fonction 13.12.2021

* Membres du Bureau du Conseil de fondation

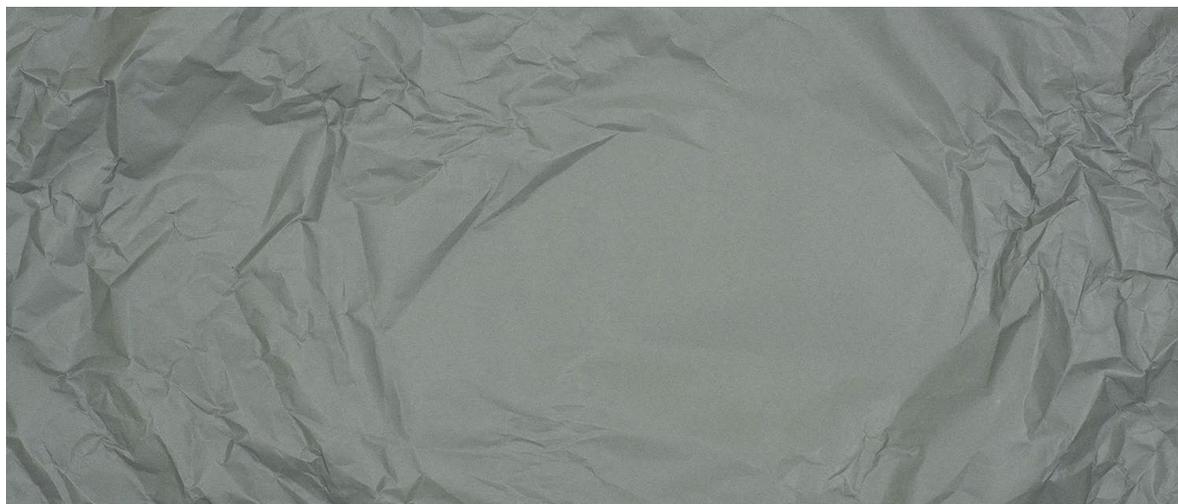
Participant aux séances du Conseil de fondation et du bureau avec voix consultative :

- Alain Hofer, secrétaire général adjoint de la CCDJP
- Patrick Cotti, directeur du CSCSP

Organisation Conseil de fondation

- www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/conseil-de-fondation

CHIFFRES



Thème Réseau – Papier froissé

Rapport de l'organe de révision

CORE

Fribourg, le 20 mai 2022

**Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels
 au Conseil de fondation**
**Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
 (CSCSP)**
Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



CORE
 Fiduciaire Revisor SA

Avenue Desuregard 1
 CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
 F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
 Services en fiduciaire

Compétence
 Révision
 Fiscale & TVA
 Conseil d'entreprise &
 juridique
 Conseils prévoyance

Entreprise certifiée
 EXPERTSuisse et membre
 de FIDUCIAIRE SUISSE

core-partner.ch

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe

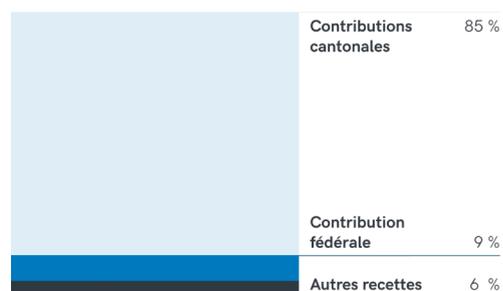
Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Extrait des comptes 2021

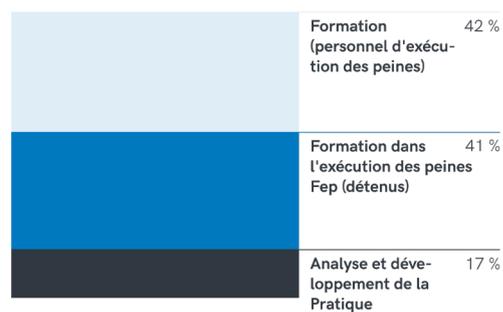
	Effectif 2021	Effectif 2020	Différence
Total des charges	16 016 880	15 910 466	106 414
Charges de personnel	12 365 342	11 665 842	699 500
Charges salariales	10 735 120	10 368 541	366 579
Honoraires ch. de cours et traduct.	1 630 222	1 297 301	332 921
Total des charges matérielles	3 651 538	4 244 624	-593 085
Location et mobilier	1 114 612	1 123 073	-8 461
Restauration et frais participants	570 122	429 197	140 926
Prestations de tiers	705 331	764 955	-59 624
Médias et soutiens	213 531	220 148	-6 617
ICT et administration	818 142	418 612	399 530
Amortissements et ch. financières	90 693	234 998	-144 305
Charges extraordinaires	139 107	1 053 641	-914 534
Total des recettes	16 187 521	16 391 074	-203 553
Cantons et Confédération	15 250 000	15 167 435	82 565
Autres produits	849 704	690 096	159 609
Produits extraordinaires	87 817	533 543	-445 726
Excédent	170 641	480 607	-309 967

Recettes, types de coûts, charges

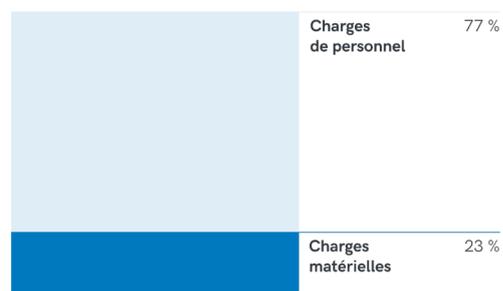
Recettes 2021



Charges 2021 par secteur

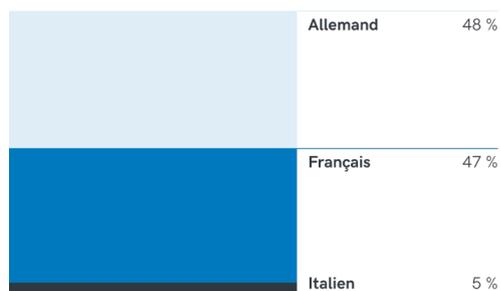


Charges 2021

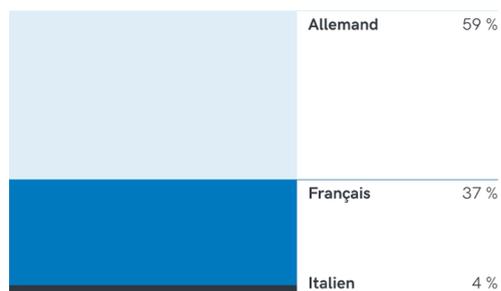


Chiffres de la Formation de base 2021

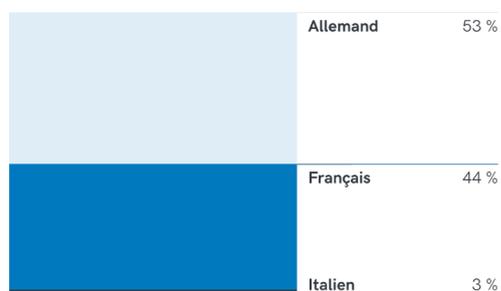
156 participant-e-s ont réussi la Formation de base en 2021
(cursus de formation 2019-2021)



176 participant-e-s ont débuté la Formation de base en août 2021
(cursus de formation 2021-2023)

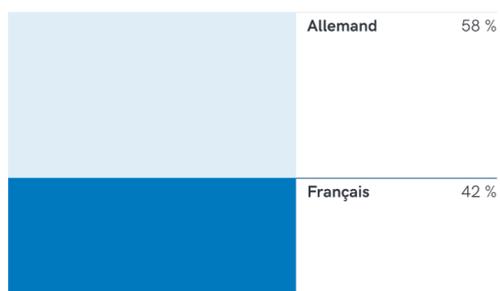


172 participant-e-s ont poursuivi la Formation de base
(cursus de formation 2020-2022)



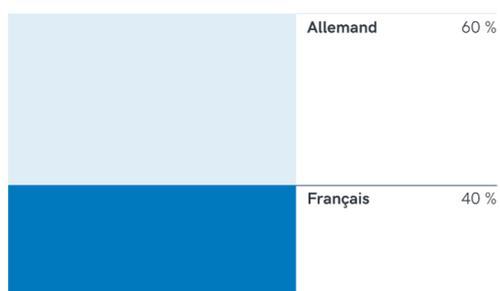
Chiffres de la Formation de cadres 2021

31 participant-e-s ont débuté la Formation de cadre en 2021

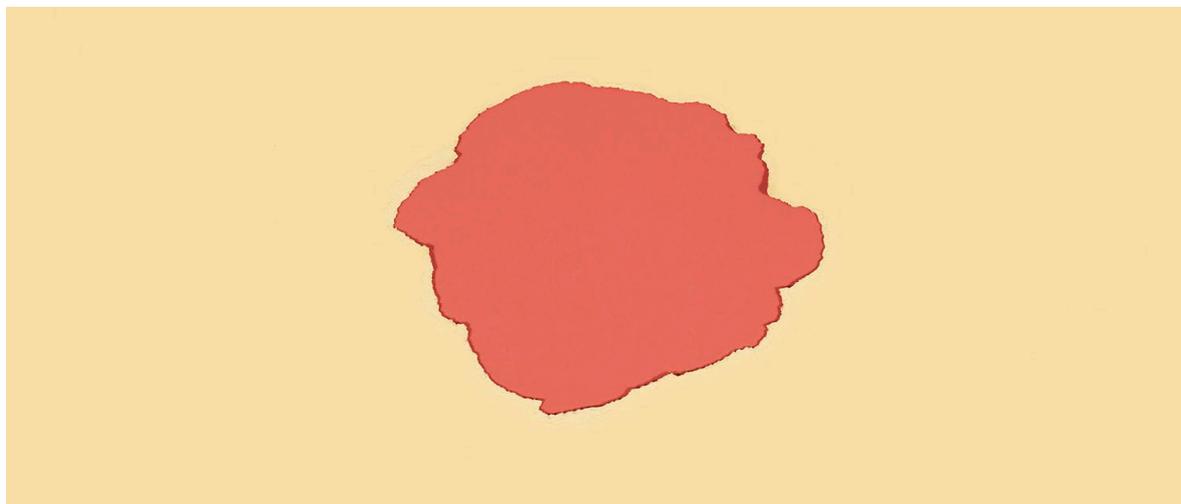


Chiffres de la formation continue 2021

1048 participant-e-s aux cours de formation continue en 2021



PERSPECTIVES



Thème Réseau – Papier arraché

Forum de la détention et de la probation 2022 : construire la sécurité ensemble

Le cinquième Forum de la détention et de la probation se déroulera les 23 et 24 novembre 2022 au Centre Loewenberg à Morat et sera consacré à la thématique de la sécurité.

L'accent est mis sur les diverses mesures essentielles pour garantir une sécurité fiable en milieu fermé comme en milieu ouvert. La relation professionnelle entre le personnel et les personnes détenues ou condamnées est au centre de l'intérêt : de quoi dépend cette relation, et comment peut-on apprendre à l'établir ? Quel-le-s professionnel-le-s apportent une contribution à la construction de la sécurité, et comment ces personnes collaborent-elles et interagissent-elles ?



Congés pénitentiaires

Les congés pénitentiaires (aussi appelés « sorties ») constituent des allègements dans l'exécution des sanctions et permettent aux personnes détenues de maintenir des liens avec l'extérieur et de préparer leur libération. Les congés sont gérés par les autorités d'exécution et les cantons, dans le cadre de règlements concordataires.

Pour mieux comprendre la manière dont la question des congés est organisée concrètement, nous réalisons un état des lieux, répertoriant aussi bien les dispositions réglementaires que les pratiques effectives. Des entretiens sont menés avec des autorités d'exécution et des responsables d'établissements dans toutes les régions du pays.

Les résultats de l'analyse seront présentés au Conseil de fondation courant 2022.

Personnes étrangères en détention

Dans le cadre de notre programme de soutien aux projets innovants, nous accompagnons un projet du Réseau fribourgeois de santé mentale axé sur les personnes étrangères en détention sans titre de séjour en Suisse. Le projet a permis de mettre en lumière la situation complexe des personnes dont la peine est suivie d'une expulsion, qui restent à l'écart des efforts de réinsertion. Il a aussi permis d'identifier des bonnes pratiques, notamment grâce à la mise en réseau de différents acteurs, institutionnels et de la société civile.

Forts de ces premiers résultats et des synergies créées, nous souhaitons approfondir cette thématique dans le futur.

Le CSCSP et le principe de la transparence

Le CSCSP reçoit de la part de personnes tierces et de journalistes des demandes de renseignements concernant ses projets ou autres travaux. Se pose alors la question de savoir, pour certaines données et informations, si elles peuvent être rendues publiques.

Des éclaircissements juridiques devraient apporter des pistes s'agissant de déterminer si le centre de compétences est tenu au principe de la transparence en tant que fondation. Si tel était le cas, cela signifierait que dans des circonstances déterminées, des personnes tierces auraient le droit de consulter certaines données.

D'après les premières conclusions de l'analyse juridique, le CSCSP n'est théoriquement pas soumis au principe de la transparence. En tant que fondation de droit privé, il n'a pas reçu ce que l'on appelle des « compétences de décision » complètes. Le centre de compétences serait par conséquent libre de formuler des directives ou principes directeurs définissant les cas dans lesquels la publication d'informations doit être possible. Les conclusions de l'analyse seront présentées au Conseil de fondation au début de l'année 2022.

Dossier thématique : fonctions managériales dans le domaine de l'ESP

Dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales, des postes de direction passionnants sont à pourvoir, qui restent encore peu connus du grand public. C'est pourquoi le CSCSP prépare à ce sujet un dossier thématique qui paraîtra sur son site Internet fin 2022.

À l'aide de contenus multimédias, ce dossier donnera un aperçu du quotidien des personnes occupant une fonction dirigeante au niveau d'un office cantonal, d'un établissement et d'un service de détention et de probation. Quelles sont les particularités de l'activité de cadre dans le domaine de la détention et de la probation ? Voilà la question à laquelle ont répondu les chef-fe-s de service ayant participé à la rencontre des alumni de la Formation de cadres du CSCSP organisée en automne 2021, à l'occasion de l'anniversaire des dix ans de ce cursus. Leurs points de vue et constats concernant le leadership et le management, en Suisse et à l'étranger, seront eux aussi intégrés au dossier thématique.

Journée de réflexion « Security & Safety »

Sur mandat de la CCDJP, le CSCSP a rédigé le recueil de concepts complet intitulé « Security & Safety ». Ce document regroupe les concepts de sécurité les plus couramment employés dans la pratique de la privation de liberté ; il vise ainsi à être un appui et une source d'inspiration pour les cantons s'agissant du contrôle et de la création de leurs propres concepts de sécurité et de protection internes. Le recueil a été fourni aux cantons à la fin de l'année 2021.

Journée de réflexion « Security & Safety » à Olten

En collaboration avec la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC), la Fédération des établissements de privation de liberté (FES), l'auteur du recueil, Guido Sturny (actuel directeur de l'Établissement de détention fribourgeois, site de Bellechasse), et des représentants de l'Office fédéral de la protection de la population, le CSCSP, en juin 2022, organise à Olten une journée de réflexion dédiée aux concepts de sécurité en privation de liberté. L'objectif est de donner lieu à des discussions axées sur les applications concrètes, concernant l'ensemble de la Suisse, entre les professionnel-le-s responsables de ces questions au sein des cantons, et de savoir comment planifier, élaborer, mettre en œuvre et contrôler au mieux de tels concepts.

IMPRESSUM

Responsabilité globale / rédaction
Centre suisse de compétences en matière
d'exécution des sanctions pénales CSCSP
Avenue Beauregard 11
CH-1700 Fribourg
+41 26 425 44 00
medien@cscsp.ch | info@cscsp.ch

Concept / rédaction / design / textes

Communication CSCSP :
Fabienne Ayer (concept, Rédaction, révision)
Marianne Schild (web, content management)
Stefanie Daumüller (graphiques)

CSCSP : textes et traductions

Webdesign / mise en œuvre technique

Liip AG

Photographies

Stefanie Daumüller CSCSP : les photos des chapitres sur le thème
(Temps forts, Activités, Projets, Aperçu, Chiffres, Perspectives).

Gabriele Ortner-Rosshoff : photo dans le chapitre Aperçu – portrait de Patrick Cotti.
Anna-Tina Eberhard : photo dans le chapitre Aperçu – portrait de Fredy Fässler

Autres photos : CSCSP

Le rapport d'activité est publié, en ligne, en allemand et en français.
La version allemande en ligne fait foi.